

# FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

XXIII. ANNEE. VOLUME III. N° 43. SAMEDI, 28 Octobre 1871.

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse) 4 francs.  
Prix d'insertion: 15 cent. la ligne. Les insertions doivent être transmises franco  
à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss à Berne.

## ARRÊTÉ

du

Conseil fédéral concernant la prolongation de délai pour  
la construction du chemin de fer du St. Gothard sur  
le territoire du Canton d'Uri.

(Du 23 Octobre 1871.)

### LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE,

vu une lettre du Comité du St. Gothard du 17/19 courant  
par laquelle il demande une prolongation convenable du délai fixé  
à l'article 3 de l'arrêté fédéral du 22 Octobre 1869, relatif à la  
concession en vue de la construction et de l'exploitation de la ligne  
du St. Gothard sur le territoire du Canton d'Uri, pour le com-  
mencement des travaux et la justification financière;

en application de l'autorisation donnée au Conseil fédéral par  
l'arrêté fédéral du 20 Juillet 1871 pour la ratification de conces-  
sions de chemins de fer,

*arrête :*

1. Le délai mentionné est prolongé d'une année, soit jusqu'au  
22 Octobre 1872.

2. Toutes les autres dispositions de l'arrêté fédéral du 22 Oc-  
tobre 1869 demeurent en vigueur et il ne pourra y être dérogé  
en rien par le présent arrêté.

3. Le présent arrêté sera inséré au Recueil officiel des lois et au Recueil des pièces officielles relatives aux chemins de fer.

Berne, le 23 Octobre 1871.

Au nom du Conseil fédéral suisse,  
Le Président de la Confédération :  
SCHENK.

Le Chancelier de la Confédération :  
SCHIESS.

---

## RAPPORTS

concernant

### la peste bovine.

(Continuation.)

---

Par lettre du 20 Octobre courant, le Ministre suisse à Vienne, Mr. de Tschudi, a fait les communications ci-après :

« D'après les rapports qui sont parvenus dès le 1. au 15 Octobre au Ministère I. R. de l'Intérieur, l'état de la peste bovine en Autriche est le suivant :

« Dans la *Basse-Autriche* la maladie règne à Atzgersdorf, district de Sechshaus.

« En *Gallicie* à Wegrzce et Rądnik, district de Cracovie, à Trzebinia, Ciezkowice et Galman, district de Chrzanow ; elle s'est aussi déclarée dans les établissements de quarantaine de Podwolo-ziska, à Skalat et à Husiatyn, district du même nom.

« D'après les *derniers* rapports, la peste bovine a éclaté dans la *Basse-Autriche* à Palterndorf et Poisdorf dans la capitainerie du district de Mistelbach ; dans la première de ces localités huit animaux malades dans une ferme, dont cinq ont péri et trois ont été abattus ; à Poisdorf, dans huit fermes, quatorze génisses dont trois ont succombé et onze ont été abattue comme suspectes.

« Il s'est constaté en outre le 12 courant que la peste ovine a été importée à Vienne par un troupeau de moutons venant de Bessarabie. »

---

## **ARRÊTÉ du Conseil fédéral concernant la prolongation de délai pour la construction du chemin de fer du St. Gothard sur le territoire du Canton d'Uri. (Du 23 Octobre 1871.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1871
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.10.1871
Date	
Data	
Seite	557-558
Page	
Pagina	
Ref. No	10 062 054

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.